

Je suis stupéfaite...

Quelle surprise de découvrir, la semaine dernière, que Monsieur le Préfet de la Vienne a accordé, par arrêté préfectoral en date du 11/09/2024, l'implantation de 4 éoliennes (dont 1 sur Champagné St Hilaire) sur la Commune de Magné alors que la municipalité et ses habitants sont opposés, depuis plusieurs années, à ce projet.

Pour rappel, la Commune de Magné a délibéré :

- en 2018 pour la mise en place d'un moratoire sur l'éolien,
- en 2019 a émis un avis défavorable au projet d'implantation d'éolien,
- en 2021, Monsieur le Commissaire Enquêteur, dans son rapport, a formulé un avis défavorable au projet.
- le 27/12/2021, Mme la Préfète de la Vienne refuse, par arrêté préfectoral, le projet d'implantation d'éoliens sur le territoire de Magné.

C'est sans compter sur la ténacité du porteur de projet « EE Sud Vienne » qui a fait un recours de la décision préfectorale auprès des tribunaux. Après plusieurs années d'instruction, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a, à ma grande surprise, annulé le 11 juin dernier l'arrêté préfectoral de 2021 et a ordonné un nouvel examen par les services préfectoraux.

J'ai donc fait part à Monsieur le Préfet de la Vienne, que je maintenais mon opposition à ce projet mais je suis déçue, écoeurée que la Préfecture de la Vienne n'ai pas suivi les avis et le vote du Conseil Municipal de Magné.

Au mépris des habitants, de la municipalité, on continue à vouloir implanter des parcs éoliens là où nous sommes déjà à saturation. On va outre l'avis des élus qui connaissent leurs habitants et leur territoire. Au final à quoi sert-on ?

Je me sens démunie et pas écoutée mais je garde espoir en l'association anti-éolien (ADEPV) dont Mr CASTEL est le président, afin qu'elle s'oppose à cet arrêté mais il faut l'aider matériellement et financièrement car seule, elle n'arrivera pas à défendre notre territoire.

N'hésitez pas à contacter l'association ADEPV et à partager un maximum car ils ont besoin de nous.

Le Maire et son Conseil Municipal.